

## AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS  
de l'année 2018

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

**Vous êtes non imposable  
à l'impôt sur le revenu.**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SEMUR-EN-AUXOIS  
SAID SEMUR-EN-AUXOIS  
3 PLACE DE LA GARE  
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

0881-009598-0001

eco'pli 13 VITROLLES PIC 13.08.19 CI 0202  
M MORELLI LAURENT CLAUDE  
18 RUE HAUTE DE L EGLISE  
21350 VITTEAUX



### Vos références

#### Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 20 24 316 883 092

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 0

Référence de l'avis : 19 21 A234710 89

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

18 RUE HAUTE DE L EGLISE

21350 VITTEAUX

Numéro FIP : 210 77 42 3237237789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2019

### Votre situation

**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

**0 €**

21047

### Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 \*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H  
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
  - Sur le paiement de votre impôt :  
TRES. VITTEAUX  
5 PL DU MONUMENT 21350 VITTEAUX  
Tél : 03 80 49 13 34
  - Sur le montant de votre impôt :  
SIP SEMUR-EN-AUXOIS SAID SEMUR-EN-AUXOIS 3 PLACE DE LA GARE  
21140 SEMUR-EN-AUXOIS  
Tél : 03 80 89 85 64

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.  
Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

